

**DEPARTEMENT DU BAS RHIN
COMMUNE D'ALLENWILLER**

Convocation le 26/04/2012
Affichage convocation le 26/04/2012
Dépôt/Affichage le jour de réception en Sous Préfecture

**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL N°5-2012
EN DATE DU 2 MAI 2012**

Nombre de Conseillers élus :	11	En fonction :	11
Nombre de Conseillers présents :	08	Votants :	08

Le deux mai deux mil douze à dix neuf heures quarante cinq, le Conseil Municipal d'Allenwiller s'est réuni au lieu ordinaire des séances sous la présidence de M. MULLER Roger, Maire.

Étaient présents :

- les Adjointes : M. STORCK Gérard et SCHNEIDER Jean Jacques
- Les Conseillers : Mme ANTONI Cathy, MM. OSTERMANN Ernest, SIMON Etienne, JACOB Olivier, LORENTZ Bruno

Absents : Mmes BERLEMONT Nathalie et GROSS Laurence, M. ZIMMERMANN Guy

Secrétaire de séance : Mme ANOTNI Cathy

Ordre du Jour :

Désignation secrétaire de séance

2012-12. Logement communal - Situation M. STEINER David

2012-13. Investissements 2012

2012-13.1. Travaux de Voirie Rue de la Bergerie

2012-13.2. Acquisition Sonorisation

2012-14. Urbanisme – Informations

Divers et communications

Désignation secrétaire de séance (article L 2121-15 du C.G.C.T.)

Conformément à l'article L 2121-15 du C.G.C.L, Mme ANTONI Cathy est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2012-12. Logement communal - Situation M. STEINER David

M. le Maire informe le Conseil Municipal que M. STEINER David a quitté le logement communal qu'il occupait au 23 rue Principale, avec effet au 31/03/2012. Les clés ont été remises le 10/04/2012 lors de l'état des lieux de sortie.

Néanmoins, compte tenu de l'état du logement à la sortie (dégradations, nettoyage non effectués, non réalisation des travaux convenus pour la remise gracieuse de 3 mois de loyer (délib CM n°5 du 29/07/2010), le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- les loyers des mois d'août, septembre et octobre 2010 seront dûs à savoir $3 * 500 = 1500$ Euros
- le coût pour la remise en état de la cuisine est arrêté à la somme de 1529,74 Euros conformément à la facture des travaux qui ont été réalisés par la commune avant l'entrée du locataire
- le coût du nettoyage du logement est arrêté à la somme de 300 Euros (20 heures à 15 Euros)

M. le Maire est autorisé à émettre les titres de recettes correspondant et à engager toutes les démarches en vue de leur règlement.

2012-13. Investissements 2012

2012-13.1. Travaux de Voirie Rue de la Bergerie

Vu la procédure engagé pour la réalisation des travaux de voirie Rue de la Bergerie
Vu la réunion de la Commission d'Appel d'offres en date du 19/04/2012 et ses conclusions

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine la décision de la Commission d'Appel d'offres à savoir :

Attribution des travaux à l'entreprise EUROVIA de Schweighouse sur Moder pour un montant de
45 375 Euros HT.

M. le Maire est autorisé à signer tout document relatif à ces travaux. Les crédits nécessaires sont prévus au Budget primitif 2012 (opération 39). Les subventions spécifiques susceptibles d'être obtenues seront sollicitées.

2012-13.2. Acquisition Sonorisation

Vu les devis sollicités et obtenus
Vu le résultat des essais effectués

Le Conseil Municipal décide l'acquisition d'un ensemble de sonorisation pour l'église catholique auprès de la Sté AUDIAC pour un montant de 7845,00 Euros HT. Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2012 (opération 58). M. le Maire est autorisé à signer tout document relatif à cet achat.

2012-14. Urbanisme – Informations

M. le Maire informe le Conseil Municipal des suites réservées aux demandes :

Permis de construire :

- Mme GUTHMANN Jacqueline pour la pose d'un abri coulissant sur bassin de piscine existant. La structure sera en aluminium gris et verre sécurit n° PC 067 004 12 C0004 – en instruction à la DDT.

Déclarations préalables

- Électricité de Strasbourg pour l'implantation d'un poste de transformation type monocoque préfabriqué (couleur ivoire) n° DP 067 004 12 C0005 – en instruction à la DDT.
- M HERRMANN Martin pour la réfection de la toiture et lucarne avec remplacement des tuiles mécaniques par des tuiles biebezh schwarz anacienne. Construction d'un appentis côté cour + auvent n° DP 067 004 12 C0006 – en instruction à la DDT.

Divers et communications

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h10. Le présent procès verbal comportant les points 2012-12 à 2012-14 est approuvé et signé par les membres présents.

*Le secrétaire de séance
Mme ANTONI Cathy*